

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

périphérique.

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité environnement	tale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
18/07/2022	18/07/2022	2022-6316
Aménagement d'un parking-relais de 120 périphérique nantais et accessible depuis l	1. Intitulé du projet places sur la commune de Nantes, à proxin e boulevard du Bâtonnier Cholet, au droit	nité de l'échangeur "Porte de l'Estuaire" du des arrêts de bus Belloc
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	NANTES METROPOLE	
Nom, prénom et qualité de la personne	Eléonore DUBOIS	a private and a structure of the countries.
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 2 4 4 4 0 0 4	0 4 0 0 1 2 9 Forme juridi	ique EPCI
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	ez à votre demande l'annexe obliga au des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du pro	e R. 122-2 du code de l'environnement et
NO de esté sede abous esté sede	Caractéristiques du projet au regar	rd des seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie		rd des seuils et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
N° de catégorie et sous-catégorie 41° a)		s d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	(Préciser les éventuelles rubriques issue	s d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	(Préciser les éventuelles rubriques issue	es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) de 50 unités et plus (120 places).
41° a)	(Préciser les éventuelles rubriques issue Aire de stationnement ouverte au public 4. Caractéristiques générales du proje	es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) de 50 unités et plus (120 places).
41° a)	(Préciser les éventuelles rubriques issue Aire de stationnement ouverte au public 4. Caractéristiques générales du proje plaire les pièces énoncées à la rubrique	es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) de 50 unités et plus (120 places).
41° a) Doivent être annexées au présent formu	Aire de stationnement ouverte au public 4. Caractéristiques générales du projection les pièces énoncées à la rubrique duels travaux de démolition s légers sur une parcelle occupée par un te places pour les voitures, dont 4 accessibles	de 50 unités et plus (120 places). de 50 unités et plus (120 places). de 8.1 du formulaire errain de football en friche. Parking de
A1° a) Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven Création d'un parking-relais pour véhicule surface en enclos, à accès contrôlé, de 120	Aire de stationnement ouverte au public 4. Caractéristiques générales du projection les pièces énoncées à la rubrique de tuels travaux de démolition s légers sur une parcelle occupée par un teleplaces pour les voitures, dont 4 accessible laces pour les vélos.	de 50 unités et plus (120 places). de 50 unités et plus (120 places). 8.1 du formulaire errain de football en friche. Parking de es aux personnes à mobilité réduite, de 6
A1° a) Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven Création d'un parking-relais pour véhicule surface en enclos, à accès contrôlé, de 120 places pour les motos et d'un box de 12 pl	Aire de stationnement ouverte au public 4. Caractéristiques générales du projectuels travaux de démolition as légers sur une parcelle occupée par un tel places pour les voitures, dont 4 accessible laces pour les vélos. at de 2 noues pour la gestion des eaux pluy	de 50 unités et plus (120 places). de 50 unités et plus (120 places). 8.1 du formulaire errain de football en friche. Parking de es aux personnes à mobilité réduite, de 6 iales

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le terminus de la ligne de bus C20 est aujourd'hui situé Gare de Chantenay. La ligne va être prolongée jusqu'à l'arrêt Gare Maritime, en correspondance avec la ligne 1 du tramway. Elle permettra aux automobilistes de l'Ouest et du Sud de la métropole de rejoindre le centre-ville de Nantes en se stationnement dans ce parking et en prenant ensuite le Chronobus C20 puis le tram. Les bénéfices directs de la réalisation de ce parking-relais seront donc d'augmenter la fréquentation du réseau de transport, en particulier celle de la ligne C20 et du tram T1, et dans le même temps de désengorger les pénétrantes sud-ouest de Nantes du trafic automobile.

Il s'agit d'un parking relais provisoire, qui sera en service jusqu'au 31 octobre 2027 au plus tard, dans l'attente d'un ouvrage définitif dont la localisation et les dimensions ne sont pas encore déterminées. Le site retenu pour le parking provisoire correspond actuellement à un ancien terrain de football enherbé, aujourd'hui en friche, et donc la possibilité d'y installer dans les meilleurs délais un équipement capable de répondre à une demande immédiate.

Le site retenu appartient au périmètre de la ZAC du Grand Bellevue. Le projet de ZAC étant au stade AVP sur ce secteur, la destination finale du terrain une fois le parking-relais déconstruit n'est pas exactement connue à ce jour. On peut néanmoins affirmer qu'il n'est pas prévu dans le projet de ZAC ni de laisser ce terrain dans son état actuel d'ancien terrain de football, ni d'en faire un parking définitif. D'où le caractère temporaire du parking à cet emplacement. En revanche, le découpage du projet en lot est connu et le projet de parking s'intègre dans un de ces lots, respectant et préfigurant ainsi la trame viaire de la future ZAC.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 5 mois seront séquencés en 4 phases :

- travaux de réseaux des concessionnaires et d'éclairage public.
- travaux de terrassement, qui préfigureront les pentes du parking, les noues et le bassin de rétention des eaux pluviales.
- travaux de voirie pour la pose des structures de chaussée et des bordures.
- aménagements de surface : revêtement des espaces circulés en enrobé, places de stationnement perméables par une structure alvéolaires remplie de gravillons, espaces verts et enfin équipements pour le contrôle d'accès, mobilier (box vélo, panneaux de signalisation) et marquage au sol.

Ces travaux se feront hors circulation au 1er semestre 2023.

L'aménagement des 2 quais de bus et des trottoirs pour les rendre accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, ainsi que le tourne-à-gauche depuis le Bd Batonnier Chôlet auront lieu en parallèle de l'aménagement du parking. Pour ces travaux, la circulation se fera sur une seule voie au lieu de 2 actuellement, sachant qu'une des voies est un couloir réservé aux bus. L'impact sera donc nul sur le trafic automobile et impactera légèrement la circulation des bus qui se retrouveront dans le trafic automobile pendant une durée de 2 à 3 semaines pour chaque sens.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

d'éclairage.

Le parking-relais fonctionnera comme les autres parkings-relais de la Métropole nantaise, à savoir qu'il sera accessible uniquement aux usagers des transports collectifs munis d'un titre de transport (accès sécurisé par un portique) et que toute personne y stationnant sera tenue de s'acquitter du règlement de son stationnement.

Le parking-relais sera réservé aux véhicules de tourisme immatriculés et sera interdit aux caravanes et véhicules avec remorques. Les véhicules ne pourront circuler à une allure supérieure à 15 km/h et sera inférieure chaque fois que nécessaire. Le parking-relais sera équipé d'un système de vidéo-protection, conformément aux dispositions du Code la sécurité intérieure, et

Conformément aux règlements de police, il sera interdit :

- de faire usage, à l'intérieur des parcs, de tout appareil sonore et de tout dispositif susceptible de nuisances sonores : alarmes, sirènes, haut-parleurs, avertisseurs sonores, etc...
- d'introduire ou d'entreposer des matières combustibles ou inflammables, à l'exception du contenu du réservoir du véhicule,
- de procéder sur le véhicule à des réparations, entretiens quelconques, transvasements de carburant, vidanges, nettoyage...
- de déposer cageots, cartons, emballages, ou tous objets quels qu'ils soient,
- toute quête, vente, affiche, distribution de prospectus et pose sur les véhicules, sauf autorisation expresse de la Direction de la la Société Nantes Métropole Gestion Service.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?	
La décision de l'autorité anvironnementale deura être jointe autyl dession(s) d'autorication(s)	

Le projet a fait l'objet d'une convention de mise à disposition jusqu'au 31 octobre 2027 de la Ville de Nantes au profit de Nantes Métropole, pour l'aménagement et la mise en service d'un parking-relais temporaire. Cf. annexe jointe au dossier.

A la demande d'information préalable au titre de l'article R2523-12 du code du patrimoine, la Direction régionale des affaires culturelles a conclu à l'absence de prescription d'archéologie préventive sur le secteur de Bernardière Sud avant la réalisation de travaux. Cf. annexe jointe au dossier.

Le projet fera l'objet d'un dépôt de permis d'aménager, à suivre de la décision de l'autorité environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

4.5 Dimensions et caractensiques ac	ndeurs caractéristiques		Valeur(s)
Total Parking + voie d'accès non exist	ante (hors quais bus et trottoirs exi	stants):	5493 m², dont 24% de surfaces semi- perméables et 43% de surfaces perméables, soit 33% de surfaces imperméables
dont surfaces imperméables : chausse dont surfaces semi-perméables : plac dont surfaces perméables : espaces v	es de stationnement	oris vélos)	1607 m ² ; 203 m ² ; 31 m ² = 1841 m ² 1300 m ² 979 m ² ; 323 m ² ; 1050 m ² = 2352 m ²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographique	s ¹ Long. <u>0</u> <u>1</u> °	36'54"_W Lat.47°12'10"_N
Boulevard Bâtonnier Cholet 44100 NANTES Parcelle KN311	Pour les catégories 5° a), 6° c et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :		
	Point de départ : Point d'arrivée ; Communes traversées :		'_"_ Lat°'"_ '_"_ Lat°'"_
	Joignez à voire demande les	annexes n° 2 d	à 6
.7 S'agit-il d'une modification/exter 4.7.1 Si oui, cette installation e environnementale ?	nsion d'une installation ou d'un ou ou cet ouvrage a-t-il fait l'obje	vrage existant î et d'une évalu	Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	e projet et		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	release in process in process of the particle
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\boxtimes	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		\boxtimes	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune est couverte par un PPRI risque inondation, dénommé "Plan de prévention des risques inondation de la Loire aval dans l'agglomération nantaise" Approuvé par arrêté du Préfet en date du 31 mars 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	Tell and the second of the sec

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements |X|d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X 4 . prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Le terrain fera l'objet de fouilles en grande masse pour les surfaces retraitées Est-il excédentaire X en terrain de toute nature, à l'aide d'engins mécaniques pour atteindre les en matériaux? niveaux de fond de forme correspondant aux différents revêtements prévus. Les matériaux de déblais seront évacués. Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des Le terrain étant semi-artificialisé (ancien terrain de football) mais en friche, la destructions de la faune et la flore s'y sont nécessairement installés. L'aménagement perturbera X biodiversité cette installation. Toutefois, les espèces qui s'y sont installées ne sont pas existante : faune. remarquables et ne sont pas menacées d'une extinction. flore, habitats, continuités écologiques ? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Un arbre d'alignement sur le boulevard Batonnier Cholet (un 2ème a déjà périclité) et 2 arbres à l'intérieur de la parcelle seront abattus. Toutefois ces arbres présentent un état phytosanitaire médiocre. De plus, ils sont situés dans la trame viaire projetée dans le cadre de la ZAC du Grand Bellevue. Leur abattage est inexorable. En revanche, le projet prévoit la plantation de 80 arbres et respecte largement le nombre minimal demandé au PLUm pour les stationnements de surface (1 arbre pour 100 m² de surfaces dédiées au stationnement et à la circulation).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	Swallen or the state of the sta	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		\boxtimes	Propriedition (Consultation of Consultation of
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\times		Le parking pourra attirer, à la marge, les automobilistes qui avaient renoncé à se déplacer à cause de la congestion. En revanche, il n'attirera pas les usagers à la recherche de places à proximité de leur destination finale (payant et accessible uniquement aux usagers du bus). Pour les personnes qui avaient de toutes façons prévues d'aller en centre ville, ce dernier n'engendrera pas plus de trafic ; au contraire il réduira la longueur de leurs trajets en voiture, longueur réduite d'autant que celles qu'ils feront sur le réseau de bus.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Uniquement en phase travaux

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		La zone sera éclairée avec une coupure en dehors des heures de fonctionnement du parking-relais (fermé entre 19h00 et 06h00 et le dimanche).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes		Les eaux de ruissellement des voiries sont collectées par 2 noues et un bassin de rétention, créés dans le parking. Le bassin est capable le volume d'une pluie décennale. La sur-verse du bassin se fera dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	to the analysis of the column
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		\boxtimes	The second through the least from the fill the street of the second to be seen to be see
approuvés	?			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non X Si oui, décriv	ez lesc	queiles	
	namul Plante es			to the standard 191 and characters in provided backet materials. The second
Trible				site in de comin literatura de la litera
mortum taknica	karametri girar da Min da Marka karame			ni 144 min'il ya 174 milian iliku ni kuna majika na maji kana maji kana maji ka kana maji ka maji kana maji ka Kana 2004 milian maji kana maj
				mere in visita de la completa de la
				round all and the factor in the fact of th
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non X Si oui, décri			
			7775	ne el succesi <mark>o claración del c</mark> omo del mante el mande del como del como del como del como del como del como del Como prepara como todo escario del como del com
				ignosia includesa procedentati in are in patrion such ambitation or you can also include a final and the final and

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet comporte un volet hydrolique par la création de noues entre les rangées de stationnement et d'un bassin de rétention, et par l'aménagement de places de parking semi-perméables. La solution technique retenue, qui prévoit le remplissage des alvéoles par des gravillons, assure l'infiltration des eaux pluviales de 240L/min/m² et un coefficient de ruissellement de 0,45. Le bassin et le nivellement du parking sont conçus pour recevoir le volume d'une pluie décennale, conformément au Plan Local d'Urbanisme Métropolitain de Nantes Métropole. La sur-verse du bassin aura lieu dans le milieu naturel.

Le projet comporte un volet qualitatif en proposant de planter aux abords des places, dans les noues et le bassin de rétention et de végétaliser la clôture. cf. la note sur les principes de végétalisation annexé au dossier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. Les trafics éventuellement générés par son existence pour les personnes qui auraient jusqu'à présent renoncé à se déplacer à cause de la congestion seront largement compensés par les km qui ne seront plus réalisés en voiture pour rejoindre le centre ville.

Sa conception limite le ruissellement par l'aménagement de places de stationnement "semi-perméables", les surfaces imperméables représentant seulement 33% de l'ensemble des surfaces. Le projet prévoit par ailleurs de compenser les surfaces imperméabilisées pour l'aménagement d'un bassin et de noues. Enfin, les principes de végétalisation retenus représenteront 24% des surfaces et contribueront à l'insertion paysagère du parking, notamment par la végétalisation de la clôture.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	.1 Amilexes obligationes	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Convention de mise à disposition jusqu'au 31 octobre 2027 de la Ville de Nantes au profit de Nantes Métropole, pour l'aménagement et la mise en service d'un parking-relais temporaire - partie 4.4
- Décision d'absence de prescription d'archéologie préventive sur le secteur de Bernardière Sud avant la réalisation de travaux par la Direction régionale des affaires culturelles partie 4.4
- Notice du projet d'aménagement partie 4.1, 4.5 et 6.4
- Plan de nivellement partie 6.4
- Note sur les principes de végétalisation du projet de P+R partie 6.4
- Plan de la végétalisation partie 6.4
- Profil en travers des noues partie 6.4
- Profil en travers des plantations de périphéries partie 6.4



i me esercande de la production de la compania de l A compania de la compania del la compania de la compania del la compania de la compania del la compa

Figure 1 to his square is a posterior of the property of the p



COLAO SI